

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Dans le cadre de la mise à disposition d'un formulaire de dons ou d'adhésion sur le site Internet zeste.coop

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La société (dénomination sociale) ayant son siège social au (adresse complète : numéro et libellé, code postal et ville à compléter) XXX à XXX (XXXXX), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de (Ville) du ou de la XXX (RCS OU PREFECTURE) sous le N° XXX et représentée par XXX(civilité, nom et prénom du représentant légal) en qualité de XXX.

ci-après dénommé(e) « le Porteur de projet » d'une part,

ET

La société Nef Gestion, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 524 076 726 et enregistrée en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif (IFP) à l'ORIAS sous le numéro 18003623, dont le siège social est situé Immeuble Woopa - 8 avenue des Canuts - CS 60032 - 69517 Vaulx-en-Velin Cedex et représentée par la Société financière de la Nef, Présidente, elle-même représentée par Bernard Horenbeek, en qualité de Président du Directoire.

ci- après dénommé(e) « Nef Gestion » ou « l'Opérateur » d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La collecte de dons représente un mode alternatif de financement visant à permettre le financement d'un projet sans l'intervention d'acteurs du circuit financier traditionnel.

Par le biais du site zeste.coop, la société Nef Gestion a pour objet de mettre à disposition un formulaire permettant de collecter dons et adhésions.

En parallèle, le site permet aux contributeurs d'effectuer la transaction financière matérialisant leur don par le biais d'un service de paiement sécurisé.

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat décrit les termes et conditions applicables au Porteur de projet et à l'opérateur dans le cadre du service proposé sur le site <https://zeste.coop> et a pour objet de définir les rôles et obligations de chacune des parties.

Nef Gestion propose une mise à disposition d'un formulaire de dons à partir de son site Internet <https://zeste.coop>.

Les Conditions Générales d'Utilisation du site font partie intégrante du présent contrat. Le Porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté les Conditions Générales d'Utilisation du site Internet <https://zeste.coop> lors de son inscription sur le site en qualité de Porteur de projet.

1.1 Services proposés par Nef Gestion sur le site

Nef Gestion met à disposition des porteurs de projet un formulaire de dons ou d'adhésions, un service de paiement en ligne permettant d'organiser leur levée de fonds, un outil de recueil des

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

données personnelles des contributeurs et la possibilité d'émettre automatiquement les reçus fiscaux (pour les associations reconnues d'intérêt général).

1.1.1. Sélection et du projet

Le porteur de projet a sollicité Nef Gestion dans le but de collecter des dons pour le financement de son projet.

Le projet a été soumis à une étude préalable par Nef Gestion qui a instruit la demande et sélectionné le projet au regard de ses caractéristiques principales et notamment des critères suivants :

- les projets non marchands de type associatif ayant pour finalité la création artistique, l'éducation, le respect de l'environnement, la cohésion sociale, la solidarité ou l'événementiel citoyen,
- la faisabilité du projet sans obligation d'atteindre un quelconque montant.

Il est entendu entre les parties que bien que le projet ait été sélectionné, Nef Gestion ne saurait garantir au Porteur de projet un montant minimum récolté.

Ainsi, le Porteur de projet reconnaît et accepte expressément que Nef Gestion n'est tenue à aucune obligation de résultat concernant l'atteinte d'un objectif financier que se serait fixée l'association et qu'elle ne saurait par conséquent être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice en cas de non atteinte de cet objectif.

1.1.2 Page Promotion du projet

Nef Gestion s'engage à faire la promotion du projet sur son site internet <https://zeste.coop>.

Afin d'assurer la promotion du projet, Nef Gestion met à la disposition du porteur de projet un espace dédié aux formulaires de dons qui lui permet une présence sur internet supplémentaire à l'accès via son site internet.

Afin de promouvoir son projet, le porteur de projet a la possibilité d'utiliser textes et photographies.

1.1.3 Page Web du formulaire de dons ou d'adhésions

Le formulaire de dons est un espace permettant aux contributeurs de choisir le montant à donner, de laisser un pourboire (facultatif au bénéfice de Nef Gestion) et de renseigner ses données personnelles : adresse mail, nom et prénom obligatoires et adresse postale optionnelle.

Le formulaire de dons ou d'adhésions contient par ailleurs un bouton de type « call to action » nommé « Je contribue » permettant aux contributeurs de passer au paiement par carte bancaire.

1.1.4 Collecte des fonds

Nef Gestion met à la disposition du Porteur de projet un service de paiement sécurisé par carte Bancaire.

Ce service est assuré par un prestataire de service de paiement.

L'Établissement de paiement collecte et stocke les dons, conformément aux conditions générales d'utilisation du service.

Le porteur de projet reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du service de du prestataire de service de paiement et les avoir acceptées lors de son inscription sur le site comme porteur de projet.

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Tout au long de la disponibilité en ligne du formulaire, le porteur de projet peut consulter l'historique de son compte sur son espace dédié.

Il peut être proposé sur demande du porteur de projet la possibilité pour les contributeurs de régler leur contribution par chèque (à partir de 20€). Celui-ci est à établir à l'ordre du porteur de projet et à envoyer à l'adresse de ce dernier. Seules les contributions par chèque ayant été préalablement enregistrées via la plateforme et dont une copie scannée aura été transmise à Nef Gestion (zeste@lanef.com) pourront être intégrées aux fichiers des dons ou adhésions mis à disposition du porteur de projet.

1.1.5 Déblocage et versement des fonds

Le porteur de projet ne pourra procéder au déblocage des fonds qu'à réception du présent contrat paraphé et signé accompagné de l'ensemble des pièces nécessaires avant le lancement de la campagne de financement.

Le montant de ce virement est égal au montant de la somme collectée depuis le lancement du formulaire ou depuis le précédent virement. Les fonds sont accessibles sur le profil bénéficiaire dès le don ou l'adhésion validée par le système de paiement par carte bancaire. Le formulaire de don ou d'adhésion est mis à disposition gratuitement à l'association conformément aux conditions tarifaires prévues à l'article 3 du présent contrat. Un pourboire est proposé aux contributeurs, au bénéfice de Nef Gestion, présenté sous le nom de la plateforme : Zeste.coop.

ARTICLE 2 : Engagements du porteur de projet

2.1 Obligations et responsabilités du porteur de projet

2.1.1 Responsabilités liées au projet

Le porteur de projet s'engage à réaliser le projet tel qu'il a été prévu initialement, c'est-à-dire sans en changer la nature ni y apporter de modification substantielle.

Nef Gestion se réserve le droit d'annuler un projet sans quelconque préavis si le porteur de projet contrevenait aux présentes dispositions.

Il est précisé que le porteur de projet s'engage à agir de manière loyale et à fournir des informations complètes, lisibles, compréhensibles, à jour et non mensongères concernant le projet et l'utilisation des fonds reçus sous forme de don.

Le porteur de projet s'engage à fournir régulièrement des informations concernant notamment l'avancée de son projet.

2.1.2 Contrepartie offerte au contributeur

Le formulaire de don ne permet pas de proposer explicitement une contrepartie en ligne. Le porteur de projet peut prévoir une contrepartie par ses propres moyens de communication en rétribution du don fait par un contributeur.

Lorsque le projet prévoit l'octroi d'une contrepartie en rétribution d'un don, le Porteur de projet doit s'assurer qu'il sera en mesure de fournir les Contreparties qu'il propose aux contributeurs à l'issue de la collecte.

Le porteur de projet est seul responsable de la préparation, de la gestion et de la livraison des dites contreparties.

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Dans le cas où le Porteur de Projet ne pourrait livrer aux Contributeurs à son Projet les Contreparties promises, il s'engage expressément à les rembourser intégralement et accepte que Nef Gestion ne pourra en aucun cas l'assister dans cette démarche. Si le Porteur de Projet rembourse intégralement un Contributeur, il est dégagé de l'obligation de livrer tout ou partie des contreparties promises.

2.2 Obligations et responsabilité vis-à-vis de Nef Gestion

Le Porteur de Projet reconnaît expressément qu'il est seul responsable des traitements comptables, fiscaux et sociaux relatifs au Projet, y compris les sommes perçues par l'intermédiaire du site.

Si le Porteur de projet a le statut d'association soutenant une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement, et que le montant des dons collectés dépasse 153 000 € au cours de l'un des 2 exercices précédents ou de l'exercice en cours, il est tenu en tant qu'organisme faisant appel à la générosité publique de faire une déclaration préalable en Préfecture et d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées.

Le Porteur de Projet s'engage à ne pas proposer ni fournir de contrepartie illicite et notamment à caractère sexuel, raciste, discriminatoire, diffamatoire, injurieux, xénophobe, homophobe, incitant à la violence, violant l'image de tiers, portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, contraire aux lois, violant le secret professionnel, la propriété et le droit des marques, des brevets ou de toute autre création intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers, dangereux ou falsifié.

Le Porteur de projet devra s'assurer qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour publier son formulaire et notamment les droits de propriété intellectuelle.

Le Porteur de projet s'engage à ne pas publier de contenu portant notamment :

- atteinte à la vie privée et/ou à l'image de tiers ;
- sur des éléments protégés par des droits d'auteur ;
- sur des secrets commerciaux ou d'affaires ;
- sur des publicités, sollicitations commerciales, ou chaînes d'emails.

En cas de manquement aux obligations décrites au présent article, Nef Gestion pourra annuler, sans quelconque préavis, l'accès au formulaire, conformément à l'article 3.5 des Conditions Générales d'Utilisation du site <https://zeste.coop>.

2.3 Abandon d'un formulaire de dons ou d'adhésions

En cas de changement d'orientation du projet, d'annulation du projet, de changement de porteur de projet ou de modification substantielle du projet et de ses paramètres, Nef Gestion pourra décider de suspendre ou d'annuler l'accès au formulaire de dons ou d'adhésions.

En cas de décès, d'incapacité, d'accident du Porteur de projet ou tout autre événement le plaçant dans l'incapacité de conduire son Projet, Nef Gestion pourra également décider de suspendre ou d'annuler la collecte en cours.

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Plus généralement, en cas de manquement de la part du Porteur de projet aux obligations présentes, Nef Gestion se réserve le droit d'annuler un formulaire en cours sans délai de préavis et sans que cela n'ouvre droit à une quelconque réparation en cas de préjudice subi par ce dernier.

En cas d'abandon d'un formulaire, et ce quel qu'en soit le motif, Nef Gestion procédera au remboursement des éventuels derniers contributeurs de l'intégralité des sommes engagées.

Le Porteur de projet devra alors s'acquitter de la commission sur les transactions concernées (c'est-à-dire depuis la date de décision d'annulation), conformément aux dispositions prévues à l'article 3.1 du présent contrat de service et relatives à la tarification du service.

2.4 Communication sur le système de gratuité avec pourboire

La mise à disposition gratuite de l'outil de formulaire de dons ou d'adhésions est conditionnée à la mise en place d'un système de pourboire facultatif proposé aux contributeurs. Ce système permet à Nef Gestion de réduire les coûts des flux passés sur sa plateforme.

Le porteur de projet s'engage à communiquer de façon claire sur le service rendu par Nef Gestion. Un message est transmis au porteur du projet pour qu'il en assure sa publication sur ses supports : site internet, réseaux sociaux, mails etc...

ARTICLE 3 : Conditions tarifaires

L'Opérateur perçoit une rémunération sous forme de pourboire facultatif en contrepartie du service fourni au Porteur de projet. Le contributeur assume seul la charge de cette rémunération. Le porteur de projet est exclu du système de rémunération.

3.1 Tarification du service pour les Porteurs de projet

Dans le cadre de ce contrat, Nef Gestion ne prend aucune commission sur le montant des dons récoltés auprès des contributeurs par le porteur de projet. Le formulaire de dons ou d'adhésions est mis à disposition de l'association gratuitement. Un système de pourboire est proposé aux contributeurs.

Celui-ci sert à financer le travail réalisé en amont de la mise en ligne (sélection et instruction du projet, constitution du dossier administratif, préparation du formulaire avant sa mise en ligne) et au cours de la levée de fonds (frais sur les transactions passées étant donné que la plateforme comprend une solution de paiement en ligne spécifique pour le Crowdfunding).

ARTICLE 4 : Limite de Responsabilité

Nef Gestion n'est pas responsable des actions ou omissions des Porteurs de Projets qui restent seuls responsables de l'intégralité des termes et conditions d'exécution du Projet vis-à-vis des Contributeurs.

Le Porteur de Projet garantit et s'engage à indemniser Nef Gestion contre tout dommage subi par ce dernier ou fait qui lui serait imputé en relation avec un Projet, et le garantit sans limite contre toute action en responsabilité quelle qu'elle soit, qui serait engagée à l'encontre de Nef Gestion par un Membre, un Visiteur ou par tout tiers en raison de la présentation, du déroulement ou de la réalisation d'un Projet présenté sur le site.

ARTICLE 5 : DUREE

CONTRAT DE SERVICE

MISE À DISPOSITION D'UN FORMULAIRE DE DON

EXEMPLAIRE : ZESTE PORTEUR DU PROJET

Le présent contrat est conclu pour une durée de une années courant à compter de sa signature. Il se renouvelle automatiquement pour des périodes de même durée, sauf dénonciation par l'une des parties, par écrit un mois au moins avant l'expiration de la période en cours lors de la dénonciation.

ARTICLE 6: PROPRIÉTÉ

Le site <https://zeste.coop> est la propriété exclusive de Nef Gestion.

ARTICLE 7: RGPD

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet de traitements dont le responsable est Nef Gestion, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Les informations vous expliquant pourquoi et comment vos données seront utilisées, combien de temps elles seront conservées ainsi que les droits dont vous disposez, figurent dans notre notice d'information sur le site internet <https://www.lanef.com>, rubrique "Notice d'information sur la protection des données personnelles".

ARTICLE 8: LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

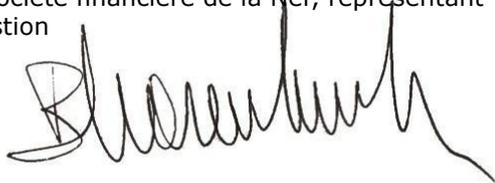
Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend survenant entre le porteur de projet et Nef Gestion au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable dans un délai d'un (1) mois à compter de la saisine de l'une des parties, le litige pourra être soumis aux tribunaux de Lyon auxquels il est fait expressément attribution de compétence, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, y compris pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

Fait à Vaulx-en-Velin
En deux exemplaires, (Signature des représentants des deux parties)

le

Bernard Horenbeek, Président du Directoire
De la Société financière de la Nef, représentant
Nef Gestion



Le Porteur de projet